

J'ajouterai que le gouvernement canadien a publiquement déclaré qu'il était prêt à laisser un groupe spécial du GATT décider si les plaintes américaines concernant certaines pratiques de l'AEIE\* allaient à l'encontre des obligations du Canada en vertu du GATT. Cette décision, qui nous semblait fort sensée, a permis de désarmorcer une source importante de tension bilatérale. Les deux parties trouvent plus facile de respecter un jugement rendu par un organisme international.

4. Je crois que nous devrions également chercher des règles améliorées et plus équilibrées concernant les échanges de produits agricoles. Nous devons rechercher une meilleure réglementation du recours aux subventions à l'exportation, moyen dont se sert d'ailleurs la Communauté européenne pour déverser ses importants excédents sur les marchés internationaux. Ces pratiques européennes nuisent aux pays dont la production agricole est plus efficiente, tout en imposant un fardeau démesurément lourd aux contribuables européens.

5. Nous cherchons également à renforcer les codes existants du GATT lorsque le Canada a tout particulièrement intérêt à obtenir un élargissement des débouchés pour ses produits et une amélioration des règles du commerce international. L'Accord relatif au commerce des aéronefs civils, par exemple, nous a bien servi et a été solidement appuyé par l'industrie aérospatiale canadienne. Cet accord prévoit des négociations avant la fin de la présente année. Nous chercherons à élargir la portée du code et à maintenir un équilibre des avantages réciproques en tenant compte des intérêts commerciaux spécifiques de l'industrie canadienne. Un autre objectif sera de demander aux pays producteurs d'aéronefs non signataires du Code d'adhérer à ses dispositions.

6. Nous rechercherons également des mesures susceptibles de donner de façon générale un meilleur accès aux produits davantage transformés que nous tirons de nos ressources naturelles. Voilà un secteur d'importance majeure pour notre profil commercial actuel. C'est également le secteur qui offre le plus de possibilités de développement dans les dix prochaines années. Nous ferons également part de nos préoccupations concernant les obstacles au commerce des produits de la pêche.

Voilà certaines des questions auxquelles nous nous attaquerons en préparant la réunion de novembre. À cette occasion, les parties contractantes devraient renouveler leur foi dans le système commercial multilatéral ainsi que leur volonté de le faire fonctionner efficacement. Toutefois, il faut que la réunion dépasse la simple rhétorique politique si l'on veut qu'elle soit couronnée de succès.

\*Agence d'examen de l'investissement étranger